

# POUR OU LE SERVICE CIVIQUE

Depuis 2010, **de nombreux jeunes sont volontaires pour servir la collectivité** durant six mois à un an. Mais les députés ont voté un amendement pour que cela devienne une contrainte.

PAR **AURÉLIE DJAVADI** PHOTOS **AÏ BARREYRE**

**P**romouvoir les économies d'énergie dans un quartier, aider une association culturelle à développer des activités en milieu rural, orienter les usagers d'une préfecture... Voilà quelques exemples des missions d'intérêt général que les jeunes peuvent réaliser dans le cadre d'un service civique. Durée de l'engagement : six à douze mois, indemnisés 573 euros net par mois. Créé en 2010 pour mobiliser les 16-25 ans autour de défis d'avenir, ce dispositif accueille aujourd'hui plus de 52 000 volontaires, contre 6 200 à ses débuts. Sachant que les candidatures sont quatre fois plus nombreuses que les offres disponibles.

## Le gouvernement n'est pas favorable à cette mesure

Dans un contexte troublé par le chômage et les attentats, les politiques sont d'accord pour amplifier cet élan citoyen. D'ailleurs, le président de la République a prévu d'atteindre 350 000 services civiques par an d'ici à 2018, et d'augmenter le budget dédié de 300 millions à un milliard d'euros par an. Mais les députés souhaitent aller plus loin encore et rendre cet engagement obligatoire pour les jeunes de 18 à 25 ans. Fin juin, ils ont voté un amendement en ce sens dans le projet de loi Egalité et citoyenneté. Le gouvernement n'est pas favorable à cette mesure, ni les organisations étudiantes qui jugent qu'elle stigmatise les nouvelles générations. De toute façon, le chemin est encore long avant une éventuelle adoption du texte, qui sera envoyé au Sénat à la rentrée. Le projet de loi ne devrait pas être définitivement voté avant décembre 2016. ●

POUR



“ Il faut parfaire l'apprentissage du vivre-ensemble mené à l'école ”

**Claire Bernot-Caboche**, auteure de la thèse « La Jeunesse invisible », Chanteloup-les-Vignes (Yvelines).

**1 Toucher tous les publics.** En se fondant sur le volontariat, le service civique attire en priorité des jeunes déjà sensibilisés aux questions de citoyenneté et de solidarité. Certes, depuis 2013, on a vu arriver un nouveau public de jeunes sans emploi et qui voient là un tremplin pour l'insertion. Cela diversifie les candidatures. Mais ça ne suffit pas à créer un impact sur l'ensemble de la société.

**2 Faire vivre aux jeunes une expérience de mixité sociale absolue.** Un quart des 15-29 ans vit en situation précaire quand d'autres n'ont pas connu de rupture dans leur parcours. Le service civique les réunirait. Avant la période

d'engagement, ils se rassembleraient quelques semaines autour des valeurs de la République, tout en faisant un bilan de compétences. Ce serait un point d'orgue à l'apprentissage du vivre-ensemble mené par l'école. On a d'autant plus besoin de ce rite de passage qu'il n'y a pas aujourd'hui de frontière entre l'adolescence et l'âge adulte.

**3 Un choix de société.** Il faut arriver à accueillir toute une classe d'âge en service civique d'ici à 2020, soit 800 000 jeunes chaque année. Est-ce réalisable ? Il s'agit davantage d'une question politique que de moyens : tout dépend de la façon dont on décide de répartir les dépenses publiques. ●

# CONTRE? OBLIGATOIRE



**“Cela transformerait une démarche personnelle en une contrainte”**

**Frédérique Pfrunder**, déléguée générale du Mouvement associatif - Choisir l'intérêt général, Paris.

**1 Privilégier l'esprit d'initiative.** Même si certains jeunes ont déjà participé à une association avant d'entrer en service civique, pour beaucoup, il s'agit d'une première expérience du volontariat. Ils en découvrent les bénéfices, ce qui leur donne envie de s'engager à plus long terme. Tel qu'il est conçu actuellement, le service civique favorise l'esprit d'entreprendre et prouve aux jeunes qu'ils peuvent, par une démarche personnelle, concourir à l'action collective. Obligatoire, il se transformerait en une contribution dont on doit s'acquitter. Même si la plupart des jeunes seront sans nul doute heureux de venir, leur implication sera forcément moindre.

**2 La libre participation est essentielle pour les associations qui reçoivent les jeunes.** Ce sont elles qui accueillent la majorité des jeunes en service civique (73 % des volontaires en 2015, NDLR). Elles ne seront pas partantes pour intégrer un public venant par obligation.

**3 Une proposition qui repose sur un diagnostic erroné.** L'amendement déposé en juin sous-entend que les jeunes ne seraient « pas assez engagés ». Sur le terrain, nos adhérents observent le contraire. Ils témoignent d'une réelle envie de se mobiliser. L'essentiel serait de leur manifester un soutien et de leur donner les moyens de mettre leurs projets à exécution. ●

**Un succès grandissant**

52 341

**LE NOMBRE DE JEUNES** ayant réalisé un service civique en 2015 (contre 34 837 en 2014 et 19 133 en 2011).

130 000

**VOLONTAIRES ONT ÉTÉ ACCUEILLIS** dans le cadre du service civique depuis sa création en 2010.

21,1 ans

**L'ÂGE MOYEN** des participants en 2015.

1997

**L'ANNÉE** où le service militaire obligatoire a été supprimé en France.

Sources: Agence du service civique, [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

Et vous, qu'en pensez-vous?  
Réagissez sur la page Facebook du Parisien.